



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de concours

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-70525>

Département(s) de publication : **37, 44**

Annonce n° **24-70525**

Section 1 - Acheteur

1.1 Acheteur

Nom officiel : Etablissement Français du Sang

Forme juridique de l'acheteur : Organisme de droit public

Activité du pouvoir adjudicateur : Santé

Section 2 - Procédure

2.1 Procédure

Titre : MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION D'UN BATIMENT EFS SUR L'ILE DE NANTES

Description : prestation de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un bâtiment regroupant les activités Nantaises de prélèvement, d'immunohématologie, de distribution, de délivrance, de centre de soins, de HLA, de recherche, et les services supports de l'EFS CPDL, sur l'île de Nantes

Identifiant de la procédure : 369e6625-13a7-4ced-bafa-13422d948874

Type de procédure : Restreinte

Principales caractéristiques de la procédure : Concours restreint -phase candidature (articles L. 2125-1-2°, R. 2122-6, R. 2162-15 à R. 2162-21 et R. 2172-2 du code de la commande publique)

2.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv) : 71240000 Services d'architecture, d'ingénierie et de planification

2.1.4 Informations générales

Informations complémentaires : La liste des candidats admis à remettre un projet sera établie, après avis du jury, à l'issue de l'examen des candidatures effectué dans les conditions définies dans le règlement de consultation. Seuls les quatre (4) candidats les mieux classés sur la base des critères énoncés dans le règlement de consultation seront retenus et admis à remettre un projet. Les candidats non retenus en seront informés par

l'EFS. Une lettre de consultation, à laquelle sera joint le dossier de consultation des concepteurs, sera ensuite adressée aux candidats sélectionnés pour les inviter à remettre leur projet. Les candidats admis à remettre un projet devront obligatoirement visiter le site sur lequel la construction sera édifiée. Conformément à l'article R. 2172-2 du code de la commande publique, une fois que le(s) lauréat(s) a(ont) été désigné(s) sur la base de l'avis du jury dans les conditions définies dans le règlement de consultation, la négociation du marché public de maîtrise d'œuvre sera conduite selon la procédure de marché sans publicité ni mise en concurrence. Ce marché sans publicité ni mise en concurrence sera passé sur la base des articles L.2122-1 et R.2122-6 du Code de la commande publique. Les candidats sont toutefois informés du fait que l'acheteur se réserve le droit de ne pas donner suite au concours suite à la désignation du ou des lauréats

Base juridique :

Directive 2014/24/UE

2.1.6 Motifs d'exclusion

Motifs d'exclusion purement nationaux : les autres motifs d'exclusion figurent à l'article L2141-1 à L2141-14 du Code de la commande publique. Les documents à fournir sont indiquées dans le règlement de la consultation

Section 5 - Lot

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0001

Titre : MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION D'UN BATIMENT EFS SUR L'ILE DE NANTES

Description : prestation de maitrise d'œuvre pour la construction d'un bâtiment regroupant les activités Nantaises de prélèvement, d'immunohématologie, de distribution, de délivrance, de centre de soins, de HLA, de recherche, et les services supports de l'EFS CPDL, sur l'île de Nantes

Identifiant interne : 2023EFS-CPDL254

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 71240000 Services d'architecture, d'ingénierie et de planification

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Informations complémentaires : Lieu d'exécution: Ile de Nantes, bloc G, Lot GABI actuellement situé au 42 bd Gustave Roch destiné à devenir le Bd Benoni Goullin 44200 NANTES. L'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux est estimée à 13 millions d'Euros HT (Estimation février 2024)

5.1.9 Critères de sélection

Critère :

Type : Autre

Nom : Critère n°1: Capacités techniques et financières du candidat.

Description : L'acheteur analysera les capacités économiques et techniques du candidat au travers de ses moyens en personnels et de son chiffre d'affaires

Utilisation de ce critère : Utilisé

Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure

Critère :

Type : Capacité technique et professionnelle

Nom : Critère n°2 Capacités professionnelles du candidat évaluées sur la base des compétences qu'il assume et présente

Description : L'acheteur vérifiera que les qualifications et compétences nécessaires pour la bonne exécution du marché sont assumées et effectivement présentées par les candidats

Utilisation de ce critère : Utilisé

Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure

Critère :

Type : Capacité technique et professionnelle

Nom : Critère n°3 Capacités professionnelles du candidat évaluées sur la base des références qu'il présente

Description : Ces dernières seront appréciées sur le fondement des 4 références énoncées à l'article 1.12.4 du Règlement de consultation au regard de la pertinence des opérations décrites compte-tenu des caractéristiques de l'opération projetée. Seront ainsi notamment appréciées les références relatives à des opérations : -De taille et d'envergure de travaux similaires; -De complexité équivalente et de préférence dans le domaine des laboratoires et de la santé - Relatives à des établissements recevant du public -Pour le compte d'une Maîtrise d'Ouvrage Publique

Utilisation de ce critère : Utilisé

Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure

Informations sur la seconde étape d'une procédure en deux étapes :

Nombre minimal de candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure : 4

Nombre maximal de candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure : 4

La procédure se déroulera en plusieurs étapes. À chaque étape, certains participants peuvent être éliminés

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : Critère 1: Qualités fonctionnelles -L'organisation spatiale, le respect des liaisons/flux, ainsi que la fonctionnalité globale de l'ouvrage ; -Le fonctionnement général des unités et l'adéquation au programme fonctionnel des espaces -Le respect des surfaces

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 40

Critère :

Type : Qualité

Description : Critère 2: Qualités architecturale, technique et environnementale - La qualité du projet architectural : le respect de l'insertion urbaine, des prescriptions urbaines, architecturales et paysagères (volumétrie, traitement des rez-de-chaussée, qualité des façades et toitures, qualité du coeur d'îlot, ambiances intérieures ,) - La qualité technique (parti constructif, propositions techniques, choix des matériaux, maintenance et exploitation) - La réponse aux ambitions environnementales, l'intégration des ambitions spécifiques et la pertinence des propositions du candidat pour tenir ces ambitions

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 35

Critère :

Type : Coût

Description : Critère 3: Qualités financières :-L'adéquation du coût travaux au regard de l'enveloppe du maitre d'ouvrage et la cohérence du montant des travaux en lien avec les prestations proposées ; -Performance de l'économie globale du projet (coût prévisionnel des travaux et exploitation /maintenance)

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 20

Critère :

Type : Qualité

Description : Critère 4: Pertinence du planning :Cohérence du planning proposé (délais d'études et de réalisation) et adéquation avec le calendrier prévisionnel de l'opération défini par le maitre d'ouvrage

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 5

5.1.11 Documents de marché

Adresse des documents de marché : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions du régime du concours :

La décision du jury est contraignante pour l'acheteur : non

Membres du jury : à voix Délibérative:- un(e) représentant(e) de la Direction de l'EFS CPDL - un(e) représentant du Secrétariat général de l'EFS CPDL - un représentant(e) du service en charge des marchés publics de l'EFS CPDL - un(e) représentant(e) du service prescripteur de l'EFS CPDL - un(e) représentant(e) de NANTES METROPOLE - un(e) représentant(e) de la Direction Générale de l'EFS.

Membres du jury : à voix Délibérative: un(e) représentant(e) Référent Utilisateurs l'EFS CPDL - un(e) représentant(e) Référent Utilisateurs l'EFS CPDL - 1er intervenant extérieur - 2 ème intervenant extérieur - 3 ème intervenant extérieur - 4 ème intervenant extérieur;

Membres du jury : à voix consultative : - d'un(e) représentant(e) de l'Agence comptable - d'un(e) représentant(e) de la Direction des Achats de l'Immobilier et de la Maintenance de l' EFS - d'un(e) représentant(e) de la Direction Juridique et Conformité de l'EFS

Prix

Lieu de réception de la prime : NaN

Informations complémentaires : Le montant de la prime s'élèvera à 76000 EUROS HT pour les candidats admis à concourir et qui auront remis des prestations conformes au règlement du concours : La prime pourra être réduite ou supprimée dans les cas suivants et sur décision du jury si : - L'offre n'est pas complète, et notamment insuffisance de certains documents ou éléments exigés par le règlement de concours, - L'offre ne répond pas au programme fonctionnel et technique détaillé du concours, - L'examen des offres révèle ou laisse présumer une concertation entre les concepteurs à même d'altérer les règles de la concurrence ou le principe d'égalité entre les candidats, - L'offre ne respecte pas le principe d'anonymat. La rémunération du titulaire du marché public de maîtrise d'oeuvre tiendra compte de la prime reçue pour sa participation à la procédure La prime, après décision du Jury, sera allouée entre la date de signature du procès-verbal du jury, et la désignation par le maître d'ouvrage du lauréat (ou des lauréats) du concours

Tout marché de services faisant suite au concours sera attribué à l'un des lauréats du concours

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

La signature ou le cachet électronique avancé(e) ou qualifié(e) [au sens du règlement (UE) N° 910/2014] est requis(e)

Variantes : Non autorisée

Date limite de réception des offres : 15/07/2024 à 12:00

Informations relatives aux délais de recours : - un référé précontractuel sur le fondement des articles L. 551-1 et suivants et R. 551-1 et suivants du code de justice administrative ; - un référé contractuel prévu aux articles L. 551-13 et suivants du code de justice administrative, dans un délai de 31 jours à compter de de la notification de la conclusion du contrat pour les marchés fondés sur un accord-cadre / de 6 mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat, si aucun avis d'attribution n'a été publié ou si aucune notification de la conclusion du contrat n'a été effectuée ; - dans un délai de 2 mois après accomplissement des mesures de publicité appropriées, un recours de pleine juridiction contestant la validité du contrat ou de certaines de ses clauses non réglementaires qui en sont divisibles ; - dans un délai de 2 mois à compter de la

notification du courrier de rejet un recours pour excès de pouvoir contre les clauses réglementaires des pièces contractuelles sur le fondement des articles R. 421-1 et R. 421-7 du Code de justice administrative

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de médiation : Tribunal administratif de Nantes

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Nantes

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal administratif de Nantes

Organisation qui reçoit les demandes de participation : Etablissement Français du Sang

Organisation qui traite les offres : Etablissement Français du Sang

Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0001

Nom officiel : Etablissement Français du Sang

Numéro d'enregistrement : 42882285202256

Adresse postale : 50 avenue Marcel Dassault BP 40661

Ville : TOURS CEDEX 3

Code postal : 37206

Subdivision pays (NUTS) : Indre-et-Loire (FRB04)

Pays : France

Adresse électronique : Cpdl.marchespublics@efs.sante.fr

Téléphone : 0247362100

Point de terminaison pour l'échange d'informations (URL) : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Rôles de cette organisation :

Acheteur

Organisation qui reçoit les demandes de participation

Organisation qui traite les offres

8.1 ORG-0002

Nom officiel : Tribunal administratif de Nantes

Numéro d'enregistrement : 92084215000012

Adresse postale : 6, allée de l'Île Gloriette CS 24111

Ville : Nantes cedex

Code postal : 44041

Subdivision pays (NUTS) : Loire-Atlantique (FRG01)

Pays : France

Adresse électronique : greffe.ta-nantes@juradm.fr

Téléphone : 02 55 10 10 02

Rôles de cette organisation :

Organisation chargée des procédures de recours

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours

Organisation chargée des procédures de médiation

Section 11 - Informations relatives à l'avis

11.1 Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis : 9085beaa-98ad-4fa1-a62a-3f1c23a0d10a - 01

Type de formulaire : Mise en concurrence

Type d'avis : Avis de concours

Date d'envoi de l'avis : 14/06/2024 à 14:45

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible : français

11.2 Informations relatives à la publication

Numéro de publication de l'avis : 00358275-2024

Numéro de publication au JO S : 117/2024

Date de publication : 18/06/2024

Date d'envoi du présent avis à la publication : 18/06/2024